

Zoom sur les plantes aquatiques invasives

Initialement importées pour leur pouvoir oxygénant, les plantes aquatiques exotiques envahissent les eaux de surface.



Figure 1: *Azolla filiculoides* envahissant l'étang du parc Nelson Mandela à Charleroi (crédit photo: CRSA)

Une espèce est considérée comme **invasive** lorsqu'elle est à la fois exotique, et envahissante.

Mais qu'est-ce qui explique l'expansion massive des plantes aquatiques invasives ?

Ces plantes ont été introduites en grandes quantités par les particuliers et professionnels, majoritairement pour leur pouvoir oxygénant. Les plans d'eau sont souvent dégradés (eutrophisation, ...), et propices à la colonisation par ces opportunistes. Etant super compétitives, les plantes aquatiques invasives tendent à capter toutes les ressources, qui viennent à manquer à la flore indigène.

Une fois en place, les graines et les boutures sont transportées par l'eau, les oiseaux, ou encore les hommes lors de leurs activités (pêche, plongée, rempoissonnement, ...), contaminant des points d'eau parfois isolés. Les eaux stagnantes chaudes et ensoleillées sont envahies de manière anarchique, parfois jusqu'à être asphyxiées... un comble pour des plantes « oxygénantes ».

Les conséquences sont néfastes : **les plantes indigènes sont assaillies, les poissons et macro-invertébrés étouffent**. Plus largement, le bon fonctionnement de l'écosystème « plan d'eau » n'est plus assuré. Les rayons lumineux sont interceptés à la surface et ne pénètrent plus dans l'eau. L'écoulement libre des eaux est limité, accentuant les phénomènes de crue. La navigation est obstruée, la valeur récréative des plans d'eau est diminuée.

Qui sont-elles ?

En Wallonie, 7 espèces font actuellement l'objet d'un inventaire détaillé :



Figure 2: Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ©Etienne Branquart



Figure 3: Myriophylle hétérophylle (*Myriophyllum heterophyllum*) ©Andreas Hussner



Figure 4: Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*) ©NNSS GB Non Native Species Secretariat



Figure 5: Jussie à Grande fleurs (*Ludwigia grandiflora*) et Jussie rampante (*Ludwigia peploides*) ©Tn Mike

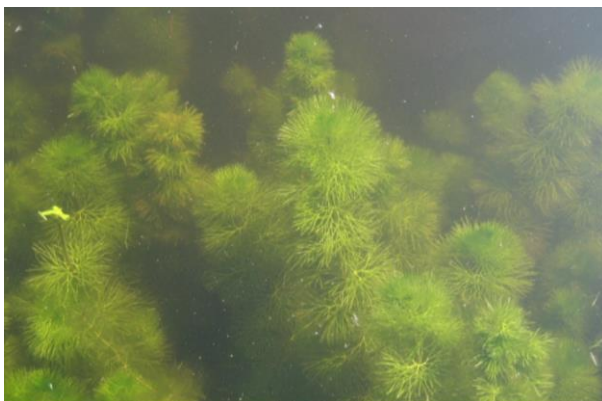


Figure 6: Cabomba de Caroline (*Cabomba caroliniana*) ©Johan Van Valkenburg



Figure 7: Crassule des étangs (*Crassula helmsii*) ©Andrea Hussner

Pour vous aider à les identifier, des fiches complètes sont disponibles [sur le site de la Wallonie consacré à la biodiversité](#) .

D'autres espèces préoccupantes sont établies chez nous, ou pourraient le devenir (liste non exhaustive): Azolla (*Azolla filiculoides*); Egérie dense (*Egeria densa*); Elodée à feuilles alternes (*Lagarosiphon major*); Elodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*); Elodée du Canada (*Elodea canadensis*); Hydrille verticillée (*Hydrilla verticillata*); Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*); Myriophylle à tige rouge (*Myriophyllum brasiliensis*); Pontédérie à feuilles cordées (*Pontederia cordata*); Vanille d'eau (*Aponogeton distachyos*).

Que faire pour limiter leur propagation ?

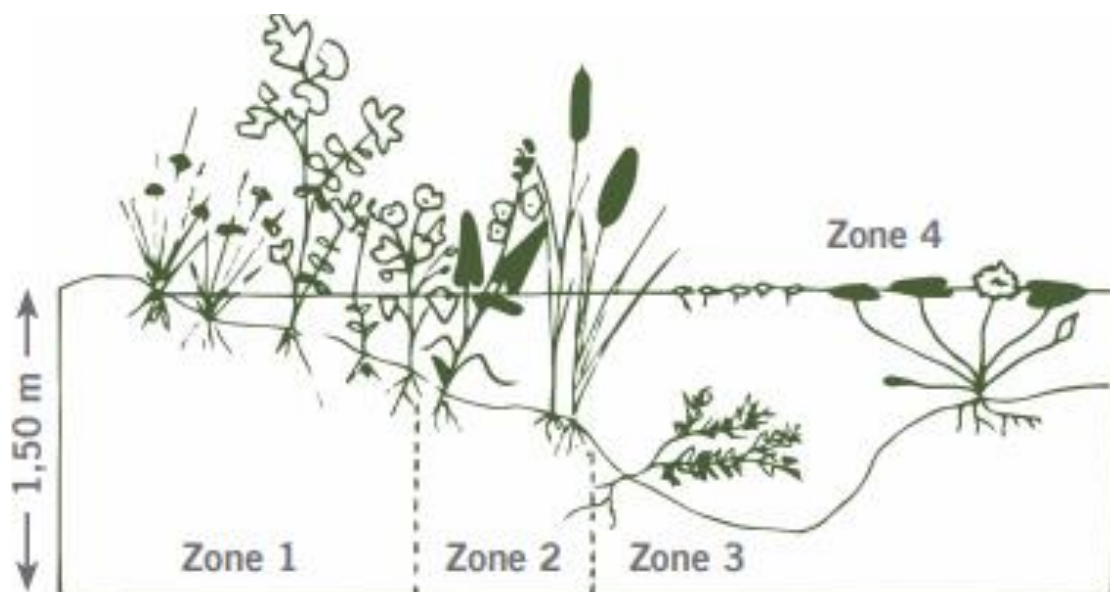
Aujourd'hui des actions sont menées pour limiter leur production et vente, mais c'est également au citoyen d'agir :

- ➔ Apprendre à les reconnaître : <http://biodiversite.wallonie.be/invasives> ;
- ➔ Les signaler au service environnement de votre commune et sur observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/ ;
- ➔ Ne pas les acheter, ni les vendre ;
- ➔ Faire attention de ne pas les propager lors du nettoyage des pièces d'eau, ou lors d'activités qui nécessitent le déplacement de matériel en contact avec l'eau.

Et à la place, on met quoi dans les plans d'eau ?

Plusieurs plantes aquatiques bien de chez nous sont à la fois oxygénantes, esthétiques et bénéfiques pour les écosystèmes, **privilégions-les**.

Le schéma et le tableau suivant reprennent une liste (non exhaustive) de plantes aquatiques réparties suivant leurs zones d'implantation adéquate, que vous pouvez vous procurer dans les pépinières et magasins d'aquariophilie.



NOM FRANÇAIS	NOM LATIN	PARTICULARITÉ - INTÉRÊT	TRANSPLANTATION
Zone 1 : Plantes colorées des marécages (terre humide)			
Reine-des-Prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	Élevée, esthétique, entomologique	Graines
Populage des marais	<i>Caltha palustris</i>	Bas, esthétique	Rhizome
Lysimaque vulgaire	<i>Lysimachia vulgaris</i>	Élevée, esthétique	Division souche
Salicaire	<i>Lythrum salicaria</i>	Élevée, esthétique	Plant
Epilobe hérissée	<i>Epilobium hirsutum</i>	Élevée, esthétique	Division souche
Eupatoire	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Élevée, esthétique, entomologique	Division touffe
Angélique	<i>Angelica sylvestris</i>	Élevée, entomologique	Graines
Scrophulaire	<i>Scrophularia umbrosa</i>	Élevée	Division souche
Valériane	<i>Valeriana repens</i>	Élevée, esthétique, entomologique	Division souche
Myosotis des marais	<i>Myosotis scorpioides</i>	Basse, esthétique	Plant
Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>	Basse	Division souche
Zone 2 : Plantes semi-aquatiques (enracinées dans la vase - profondeur jusqu'à 50 cm)			
Sagittaire	<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Esthétique	Bouture
Iris jaune	<i>Iris pseudacorus</i>	Élevée, esthétique	Rhizome
Massette à feuilles étroites	<i>Thypha angustifolia</i>	Envahissante, esthétique, ornithologique	Rhizome
Roseau commun	<i>Phragmites communis</i>	Envahissante, esthétique, ornithologique	Bouture tige
Rubanier rameux	<i>Sparganium erectum</i>		Plant
Plantain d'eau	<i>Alisma plantago aquatica</i>	Envahissante	Plant
Zone 3 : Plantes submergées (en zone profonde)			
Myriophylle	<i>Myriophyllum spicatum</i>	Oxygénante	Bouture
Callitriche	<i>Callitriche sp.</i>	Oxygénante	Bouture
Cornifle	<i>Ceratophyllum demersum</i>	Oxygénante	Plant Bouture
Zone 4 : Plantes flottantes (en zone profonde)			
Lentille d'eau	<i>Lemna minor</i>	Couvrante à envahissante	Plant
Nénuphare jaune	<i>Nuphea lutea</i>	Couvrante, esthétique	Plant
Potamot	<i>Potamogeton natans</i>	Esthétique	Plant

Figure 8: © NATAGORA

Le [Contrat de Rivière Sambre et Affluents](#) peut vous conseiller dans vos projets de gestion de vos plans d'eau.

Sources :

Delbart, E. & Monty, A. (2012) **Guide de gestion des plantes aquatiques invasives en Wallonie**. Gembloux Agro Bio-Tech, 28 pp. (PDF-17704 ko).

Agence de l'eau Rhin-Meuse (2008) **Gestion des plantes aquatiques envahissantes** (PDF-1593 ko)

Fiche technique de Natagora « les plantes de la mare » :
[fiche NATAGORA NAJ liste plantes mare BIL 080509.pdf](#)

Brochure « Halte à la prolifération des plantes aquatiques invasives » :
biodiversite.wallonie.be/servlet/Repository/?ID=33353